

COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : Plénière du 17 janvier 2025 tenue au siège du district à Vesoul à 16h30

Présidence : Monsieur GIBOULET Albert

Présents : Messieurs FIDON François et GUYON Thibaut

Excusés : Monsieur LEMERCIER Marc et ZONI Alexis

La séance débute à 16h30 avec les membres présents.

1 – Mot du Président

Le président remercie les membres pour leurs présences et mentionne les absents excusés.

Un nouvel état de lieux est à faire sur les installations restant à renouveler, ensuite établir une liste des installations à prioriser dont le classement arrive à échéance.

Notre commission a axé le début de saison sur le classement des éclairages et les homologations de gymnase où des équipes futsal évolueront en championnat départemental (Jussey, St Loup, Gray).

Il est à noter quelques évolutions dans les modalités de travail avec la plateforme « stadium » mise en place depuis 2 années, qui évolue maintenant avec la phase 2 (Stadium 2).

- **Le rapport de visite est dématérialisé** et c'est au propriétaire de faire la demande de visite de classement. Néanmoins, notre commission doit tout de même rester à l'initiative de cette démarche avec une prise de contact avec le propriétaire et le club et dès le RDV établi, et prévenir la CRTIS.
- Uniformiser le niveau des exigences et attentes.
- La sécurité d'une installation reste un axe fort et point d'attention à maintenir à savoir au niveau des équipements, les abris de touche de construction artisanale avec angles saillants, les crochets de fixation des filets métalliques, les conditions sanitaires pour recevoir du public et le respect des zones de sécurité en périphérie de l'aire de jeu.
- Un tableau des réserves est tenu en ligue, le rôle de la CDTIS 70 est d'assurer le suivi de la levée des réserves pour éviter une interdiction d'organisation de compétitions. Il est surtout demandé aux municipalités de nous tenir informé et de ne pas hésiter à formuler une demande justifiée de report sans attendre l'échéance du délai formalisé.

2 – Situation des installations.

a) Visites à planifier :

Il a été procédé à la revue des visites à planifier d'ici fin décembre 2025.

b) Mise aux normes des installations T5 :

Une bascule informatique en date du 01 juillet 2021, de l'ancien logiciel de classement vers la nouvelle plateforme fédérale, a modifié le classement de plusieurs installations à la suite d'une anomalie technique.

Il est également admis que des installations avaient un classement T5 qui ne correspondait pas au cahier des charges, avec pour point principal de discordance l'absence d'une clôture extérieure complète.

Afin de ne pas pénaliser les clubs résidents et de faciliter cette remise aux normes par les propriétaires, il est décidé d'octroyer **un classement T5 TRAVAUX jusqu'au 31 décembre 2027** pour se mettre aux normes fédérales.

Cela concerne 14 installations non conformes (NC) dont 3 avec des équipes en championnat régional.

Les clubs concernés ont été avisés par courriel + copie mairie concernée.

c) Dossiers de levées des réserves :

Installations classées avec réserves qui doivent réaliser des travaux vus lors des visites (crochets métalliques à déposer, barres de tension des filets, main courante qui doit ceinturer les bancs de touche ou main courante à compléter...) et pour lesquelles un délai a été accordée ; soit environ une dizaine d'installations concernées.

Cas de réserves à lever :

- Noidans les Vesoul (Synthé) avec les tests in situ à refaire partiellement pour fin mars 25
- Larians et Munans 1 & 2 – (travaux clôture, main courante pour 1 et 2) un planning a été envoyé avec fin des travaux juin 26
- Champagny 1 – demande délai à fin avril 25 (Main courante + bancs)
- Villersexel 1 – mise aux normes T5 (agrandissement terrain/vestiaires et clôture extérieure.), planning joint pour fin des travaux en juin 26, sera traité à la CRTIS de mars.
- Maizières 1 – demande tardive du délai à fin avril 25 (main courante derrière bancs et perches tension filets et plan aire de jeu) , sera traitée à la CRTIS de mars.

d) Dossiers mises aux normes dans le cas d'accessions :

Accession en R1 : niveau de classement requis T3.

Le club du FC Rioz concerné avec l'installation actuelle en synthétique de niveau T4 ; la municipalité déjà informée par un courrier en date du 08 /12 /2023 de la teneur des travaux à réaliser.

Accession en R3 : niveau de classement requis T5.

Pas d'installation concernée, toutes les équipes actuelles de D1 sont en règle.

Accession en D1 : Niveau de classement requis T5 (idem R3)

Une seule installation non conforme : **Autrey Les Gray** niveau T6

Pour rappel, cette installation a fait l'objet d'une demande de mise en conformité T5 lors de la saison 2023/2024.

Notre instance est toujours en attente de la réception éventuelle d'une planification de travaux non déposée à ce jour, car cette installation est non clôturée et les vestiaires non conformes dont celui de l'arbitre.

Un courrier a été envoyé le 1er février 2024 précisant un délai de mise aux normes fixé au 31 décembre 2026. A noter que la commission n'octroiera plus d'autre délai pour évoluer en D1, et appliquera la règle en vigueur.

Cas de Seveux stade Pierre Ontani - installation T6

À la vue de la projection sportive du club, une mise aux normes T5 est à envisager. La commission rencontrera la municipalité et le club résident pour dresser un bilan et travaux à envisager pour une mise en conformité T5 installations à revoir en mars 2025. Un contact est à prendre avant la fin de saison 2024/2025.

Cas de Lure – Stade Pequegnot 1 (honneur) classé au niveau Travaux 3 jusqu'au 07/09/2025 .

La mise aux normes T3 est en cours de réalisation. Les vestiaires restent à agrandir et la sortie des joueurs à renforcer par une protection fixe de 1,50m à installer de part et d'autre de la main courante.

La commission doit convenir d'un rendez-vous avec le responsable technique de la mairie et le club, pour faire le point sur l'avancement de ces travaux, pour lesquels il n'y aura pas de nouveau délai octroyé.

3 **Situation des dossiers Fafa.**

a) Dossiers soldés :

- Eclairage à Gy (E6) – visite de classement à faire avant le 18/01/25
- Eclairage à Fougerolles 1 honneur (E5)
- Eclairage à Fougerolles 2 terrain annexe (E7)
- Eclairage E7 à Arc les Gray stade annexe
- Sécurisation bancs de touche à Jasney
- Sécurisation à Rioz 1 – clôture et pare ballons

b) Dossiers validés en cours de réalisation :

- Eclairage E5 à Larians et Munans terrain honneur
- Sécurisation à Larians et Munans – clôture
- Eclairage à Gray (E5) terrain honneur
- Eclairage à Fougerolles 1 (E5) et annexe (E7)
- Sécurisation à Fougerolles – bancs de touche

- Sécurisation clôture et bancs de touche à Champagney
- Sécurisation clôture et main courante à Villersexel
- Sécurisation clôture à Froideconche

C) Dossiers en cours de finalisation :

- Eclairage E5 à Luxeuil les bains sur l'honneur (avis favorable)
- Eclairage E7 à Luxeuil les Bains sur l'annexe (avis favorable)
- Création/réhabilitation vestiaires à Villersexel (avis favorable)
- Création/réhabilitation vestiaires à Port sur Saône (API en cours dans l'attente d'un avis favorable)

D) Dossiers complets, qui seront examinés en CR Fafa du 19 février 25 :

- Eclairage à Gray (E5) terrain honneur (avis favorable)
- Création vestiaires à Echenoz La Méline (avis favorable)
- Création vestiaires à Breurey Les Faverney (avis favorable)
- Dossier transport pour Vesoul Fc (avis favorable)
- Dossier transport pour Val de Pomes (Avis favorable)

A noter que la plateforme FAFA est fermée depuis le mois de décembre 24 avec de nombreux dossiers en attente d'enregistrement.

E) **Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

Informations :

Une formation en ligne a été réalisée le 3 janvier 2025 relative à la plateforme Stadium, retour sur la phase 1 de Stadium et l'évolution de la phase 2 pour réaliser les visites de classement et les démarches.

Depuis le mois de novembre 2024, les dossiers de classement sont dématérialisés : c'est au propriétaire de faire la demande dématérialisée de classement. Après demande, un lien est transmis via stadium pour réaliser la visite et compléter le dossier en ligne avec les pièces à joindre.

Il est nécessaire de prendre le rendez-vous avec le propriétaire et le club.

Les éléments sont ensuite renseignés sur un fichier excel pour la visite, celui-ci est à envoyer à Aurélien Piroolley de la ligue de football de Bourgogne Franche-Comté, qui attribuera la visite à la personne désignée (sur le fichier) et délivrera un bulletin de mission.

Lors de la dernière CRTIS, il est préconisé de grouper les visites sur un même site si plusieurs installations mais cela était déjà en vigueur dans notre district.

A noter enfin, qu'un séminaire aura lieu pour les présidents CDTIS et CRTIS à Clairefontaine en mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 18h30

Le Président de la CDTIS 70,

Albert GIBOULET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.